

**DECISION N° 20260105_P_001
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « Ecole des Parents et des Educateurs de la Loire » relative à l'organisation de séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle en faveur des équipes d'animation des accueils de loisirs Pierre Royon ; Les Galarés ainsi que du périscolaire de Saint Ferréol d'Aurore.

Le Président,

N° 20260105_P_001

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**L'Ecole des Parents et des Educateurs de la Loire
15 rue Claudius Buard
42100 Saint Etienne**

Pour l'organisation de 6 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle en faveur des équipes d'animation des accueils de Loisirs ; Pierre Royon, Les Galarés et l'Ilojeux

Dates :

3 février et 31 mars 2026 : Accueil de loisirs P-Royon
Saint Just Malmont

29 janvier et 26 mars 2026 : Accueil de loisirs Les Galarés
Saint Didier en Velay

27 janvier et 24 mars 2026 : Accueil périscolaire de Saint Ferréol d'Aurore

Horaire : 18h45 à 20h15

Montant : 1716.71€ TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 5 janvier 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260105-20260105_P_001-AU
Reçu le 12/01/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

